

# DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES : ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

Vous trouvez ci-dessous les coordonnées de l'organisme auprès duquel le dossier de demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées doit être transmis.

## **Pour l'Accompagnement à domicile des personnes âgées par les caisses de retraite**

La demande et tous les documents justificatifs doivent être adressés à la caisse de retraite principale du demandeur :

- soit à la caisse de retraite régionale (Carsat : pour les retraités du régime général, les travailleurs indépendants et les retraités de la Fonction publique d'État) ;
- soit à la caisse de retraite agricole (MSA) : pour les retraités agricoles.

## **Pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

La demande et tous les documents justificatifs sont à transmettre au département du lieu de résidence du demandeur.

## **Coordonnées**

### **Le demandeur réside dans le département de la Savoie**

Il dépend de · CARSAT Rhône-Alpes	· CARSAT Rhône-Alpes · 69436 LYON Cedex 03 · Tél : 39 60 · Site : carsat-ra.fr
Il dépend de · MSA des Alpes	· MSA Alpes du Nord · 73016 CHAMBÉRY Cedex · Tél : 09 69 36 87 00 · Site : alpesdunord.msa.fr
Il dépend du · Département de la Savoie	· Pôle social du Département · Place François Mitterrand - CS71806 · 73018 CHAMBÉRY Cedex · Tél : 04 79 60 29 29